

BILAN PASTORALISME 2020

Radiotéléphones / Action FIEP

21 postes radios prêtés gratuitement

(Avec le soutien du Commissariat de Massif des Pyrénées)

Le FIEP a créée en 1983 cette compensation à la présence de l'ours. Il s'agit de prêter gratuitement des moyens de communication pour les bergers les plus isolés de la zone à ours en Béarn. Ce dispositif permet de joindre les familles, les services d'urgence, d'autres éleveurs... Le FIEP assure le contrôle quotidien du réseau et les dépannages éventuels.

En 2019, le FIEP a procédé au renouvellement du parc de radiotéléphones et des relais grâce à une aide financière de la DREAL Occitanie. Les relais et les postes sont numériques et de nouvelle génération offrant une meilleure qualité de communication et des appels simultanés. En 2020, le FIEP a réalisé des notices d'emploi adaptés au nouveau matériel, un annuaire avec les numéros d'urgences et de services spécifique à la zone à ours et présenté à chaque bénéficiaire individuellement le fonctionnement des postes.

Promotion du fromage fermier PE DESCAOUS / Action FIEP

12 producteurs ont participé à ce programme en 2020

L'objectif du programme est de démontrer que l'on peut valoriser la présence de l'ours en associant son image à la promotion d'un fromage fermier de qualité et à des pratiques respectueuses de l'environnement. L'Ours devient un atout pour maintenir un pastoralisme vivant dans notre région. Le FIEP poursuit son accompagnement et travaille au développement du programme, promotion, entretiens avec les adhérents du programme, entretien de la signalétique destinée à la vente directe...

La 11ème édition de la journée portes ouvertes chez une productrice, prévue à l'automne 2020, a été reportée pour cause de Covid.

Par contre, le FIEP a réalisé 3 campagnes de promotion (mai, avril et à Noël), via les réseaux sociaux, pour les producteurs intéressés et qui font de la vente directe, de la livraison ou de l'envoi par correspondance. Un grand merci à celles et ceux qui ont participé à ces campagnes de solidarité en relayant l'information et/ou en achetant par solidarité et conviction du fromage Pe Descaous.



Portages pour les bergers de la zone à ours

Hélicoptage: En juin, Montée de matériel (piquets, bouteilles de gaz, chaudrons, affaires personnelles des bergers...), de nourriture... Puis en septembre, descente de matériel et fromages d'estive. Service créée en 1983 par le FIEP pour les bergers de la zone à ours. Ce sont près de 70 cabanes et 135 tonnes transportées chaque année avec l'organisation de l'Association « Bergers, muletiers, même combat, même passion » ou de l'IPHB. Le FIEP participe avec le Parc National des Pyrénées aux opérations réalisées par l'association de bergers.

Muletage: Créé à la demande des associations de protection de la nature en 1998. Montée du ravitaillement par animaux de bât (1 à 2 fois par semaine) puis descente de fromages. Réalisation soit via l'association de bergers soit par un prestataire de service.

Le financement est assuré à 80 % par des fonds publics européens et nationaux et les 20 % restants sont à la charge de l'éleveur.

Dégâts d'ours zone Parc National des Pyrénées et hors Parc (Pyr. Atlantiques)

En 2020, dans la zone Parc National, les dommages indemnisés représentent: **Hautes Pyrénées:** 28 ovins pour un montant de 18637 €, indemnisés par l'État. **Pas de dégâts dans la zone Parc National du Béarn.** Le FIEP est à l'origine de la prime de dérangement et participe à la commission des dégâts d'ours et de loup au sein du Parc National des Pyrénées.

Pour la zone hors Parc National des Pyrénées Atlantiques, dans l'attente du bilan définitif: 5 animaux (essentiellement des ovins) indemnisés (1 « ours non écarté » et 4 « indéterminés »).

Mesures techniques pour la protection des troupeaux

En 2020, dans le cadre du Plan de Développement Rural Aquitain (PDR), géré par la Région Nouvelle Aquitaine, - Mesures 7.6A « Dispositif de protection des troupeaux contre la prédation » **81 dossiers de mesures d'aide au gardiennage** en Béarn ont été programmés pour un montant de **573 000 € (53 % de fonds européens et 47% du Ministère de l'agriculture)**. Ces aides concernent le soutien au gardiennage (éleveur-gardien, berger salarié), l'achat et l'utilisation de chiens de protection, l'achat de clôtures.

Le FIEP participe à l'information des bergers sur ces mesures. La DDTM des Pyrénées Atlantiques est en charge de l'instruction de ces dossiers. Les bergers qui transhumant et gardent leurs troupeaux sur les communes en zone à ours bénéficient d'un bonus via ce dispositif.

